



Fiche procédure
DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION
TOITURE
Programme d'intérêt Général – 2022- 2025

La Communauté de Communes des 4 Rivières a décidé d'intensifier sa politique en matière d'attractivité, en mettant en place un PIG (Programme d'intérêt général). Elle souhaite inciter tout propriétaire à être mieux logés et rendre plus attractif les habitations et les villages du territoire communautaire.

Si vous souhaitez rénover la toiture de votre habitation, voici les étapes à suivre :

Les travaux ne doivent pas être commencés avant d'avoir reçu le courrier d'accusé de réception de la CC4R.

Comment en bénéficier ?

→ Après avoir réalisé votre déclaration préalable de travaux, vous remplissez la fiche navette n°1 intitulée « Demande de subvention » et joignez un devis, l'accusé de réception de la déclaration préalable de travaux et un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois.

→ Vous déposez votre dossier à la Communauté de Communes des 4 Rivières, par mail, adl3@cc4r.eu ou par courrier : 8 rue Jean Mourey – 70180 Dampierre-sur-Salon.

→ Vous recevrez un courrier d'accusé de réception de la CC4R. **Les travaux ne pourront pas commencer avant réception de ce courrier.**

Attention, le courrier d'accusé de réception ne vaut pas notification de la subvention.

→ Vous recevrez ensuite un courrier de notification de la CC4R. Vous pourrez commencer les travaux.

→ Vous avez 2 ans pour réaliser les travaux (à compter du courrier de notification).

Une fois que ces derniers sont achevés, vous pourrez transmettre à la CC4R les documents suivants : la fiche navette n° 2 « Exécution des travaux », la facture acquittée des travaux réalisés, le RIB

→ A réception de ces justificatifs, vous recevrez un courrier de la CC4R vous informant qu'il est procédé au paiement de votre subvention.



Règlement d'intervention
Aide aux travaux de TOITURE
Programme d'intérêt Général – 2022- 2025
Adopté par délibération du 25 mai 2021 et modifié par
délibération du 24 septembre 2024

1- Bénéficiaires

Les propriétaires d'un bâtiment de plus de 15 ans, sur le territoire de la CC4R, désirant rénover leur toiture. Est concernée l'habitation uniquement en résidence principale ou en résidence secondaire. Sont exclus, les commerces, les bâtiments publics (administrations, écoles...) et les logements locatifs.

Un récépissé de la déclaration préalable de travaux devra être fourni.

2- Travaux subventionnables

Les travaux subventionnables sont les suivants (comprenant la fourniture et la pose) : dépose de tuiles et dispositifs d'évacuation des eaux pluviales, isolation du toit (isolation intérieure, isolation extérieure, sous couche de toiture), gouttières et descentes d'eau, liteaux, chevrons, pose de nouvelles tuiles. Ils doivent être réalisés par un artisan et s'élever au minimum, à 5 000€.

Les travaux ne doivent pas être commencés avant d'avoir reçu le courrier d'accusé de réception de la CC4R.

3- Montant de la subvention

L'aide est de 500€.

4- Composition du dossier de demande de subvention

Le formulaire de demande de subvention est à retirer à la CC4R.

La fiche navette « Demande de subvention » devra être accompagnée de :

- un devis des travaux,
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- l'accusé de réception de la déclaration préalable de travaux.

5- Versement de l'aide

Aucun acompte ne sera réalisé.

Le versement de l'aide sera effectué sur justificatif de la facture acquittée de l'artisan ayant réalisé les travaux. La fiche navette n°2 « Exécution des travaux et versement de la subvention » devra être accompagnée d'un RIB et de la facture acquittée des travaux réalisés.

6- Conditions générales

- ✓ Une seule subvention sera accordée par bâtiment et par propriétaire.
- ✓ Le courrier d'accusé de réception ne vaut pas notification de la subvention de la CC4R.
- ✓ Les dossiers seront traités par ordre d'arrivée.
- ✓ Les travaux doivent être finalisés 2 ans à compter du courrier de notification de la CC4R.
- ✓ **Les aides seront octroyées dans la limite des crédits disponibles et inscrits au budget de l'exercice en cours lors du dépôt de la demande.**



**Fiche navette N°1 – TOITURE– Demande de subvention
Programme d'intérêt Général – 2022- 2025**

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom :
Prénom :
Adresse :
Commune : Code Postal :
Téléphone :
E-mail :

CARACTERISTIQUE DU PROJET

Adresse du bâtiment concerné :
Commune : Code Postal
Montant estimatif du projet (TTC) :
Date prévisionnelle des travaux :

J'atteste sur l'honneur que je n'ai pas commencé les travaux faisant l'objet de la présente demande de subvention et que je ne commencerai pas les travaux de la présente demande de subvention avant d'avoir reçu l'autorisation de la Communauté de communes.

→ joindre le devis, l'AR de la déclaration préalable de travaux et un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois.

Fait à..... Le
Signature du demandeur

Cadre réservé à la Communauté de Communes des 4 Rivières Dossier n°.....
Reçu le
Autre demande en cours :